



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ CONTACT CLEANER

Code du produit : 887066

Identifiant Unique De  
Formulation (UFI) : 57E3-XU52-TT4E-W7JY

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du  
mélange : Nettoyant.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global  
Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec  
le CSR local

Adresse e-mail de la  
personne responsable de  
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : Credimex AG  
Untere Gründlistrasse 7  
CH-6055 Alpnach  
Suisse

Téléphone : Tel +41 41 666 29 49

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1  
251 51 51(international)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aérosols, Catégorie 1                                                                                                                                                               | H222: Aérosol extrêmement inflammable.<br>H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                        |
| Irritation cutanée, Catégorie 2                                                                                                                                                     | H315: Provoque une irritation cutanée.                                                                                                   |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                                                                                                                                    | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                           |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central<br>Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

|      |                                                                                    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable.                                                   |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                           |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                             |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### Intervention:

- P391 Recueillir le produit répandu.

### Stockage:

- P405 Garder sous clef.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Élimination:

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition  
propan-2-ol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|------------------------------------------|----------------|--------------------------|
|              |                                          |                |                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

|                                                                                        | d'enregistrement                                                     |                                                                                                                                                 |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité;<br>naphta hydrotraité à bas point<br>d'ébullition | 64742-49-0<br>265-151-9<br>649-328-00-1<br>01-2119475514-35-<br>xxxx | Flam. Liq. 2; H225<br>Skin Irrit. 2; H315<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux<br>central)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411 | >= 90 - <= 100 |
| propan-2-ol                                                                            | 67-63-0<br>200-661-7<br>603-117-00-0<br>01-2119457558-25-<br>xxxx    | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux<br>central)                                                     | >= 15 - < 20   |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :                           |                                                                      |                                                                                                                                                 |                |
| dioxyde de carbone                                                                     | 124-38-9<br>204-696-9                                                | Press.<br>Gas Liquefied gas;<br>H280                                                                                                            | >= 2,5 - < 5   |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                                                                                                                          |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | : Aucun symptôme connu ou attendu.                                                                                       |
| Risques   | : Provoque une irritation cutanée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                                                               |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.<br>Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

|                                  |                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.<br>Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit                                                                                                                                                                                               |

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                        |                                                                                             |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux                                       |

#### 5.3 Conseils aux pompiers

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Information supplémentaire                          | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. |

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les  
conteneurs fermés.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Éloigner toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des  
concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler  
dans les zones basses.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est  
possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer  
les autorités compétentes conformément aux dispositions  
locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
manipulation sans danger Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales  
avant l'utilisation.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante  
dans les ateliers.  
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'  
extraction.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous  
pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations  
locales et nationales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                                                                                                                                                                                                                            | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|------------------------|---------|
| propan-2-ol                                                                                                                                                                                                                                                                           | 67-63-0 | VME                                | 200 ppm<br>500 mg/m3   | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |         |                                    |                        |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         | VLE                                | 400 ppm<br>1.000 mg/m3 | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail,                                                                                                                                                                                                     |         |                                    |                        |         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

|                    |                                                                                                                                                                                                     |     |                          |            |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------|------------|
|                    | Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |     |                          |            |
| dioxyde de carbone | 124-38-9                                                                                                                                                                                            | VME | 5.000 ppm<br>9.000 mg/m3 | CH SUVA    |
|                    | Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail                                                                                                                    |     |                          |            |
|                    |                                                                                                                                                                                                     | TWA | 5.000 ppm<br>9.000 mg/m3 | 2006/15/EC |
|                    | Information supplémentaire: <b>Indicatif</b>                                                                                                                                                        |     |                          |            |

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Nom de la substance | No.-CAS | Paramètres de contrôle         | Heure d'échantillonnage                          | Base   |
|---------------------|---------|--------------------------------|--------------------------------------------------|--------|
| propan-2-ol         | 67-63-0 | Acétone: 25 mg/l<br>(Urine)    | fin de l'exposition,<br>de la période de travail | CH BAT |
|                     |         | Acétone: 0.4 mmol/l<br>(Urine) | fin de l'exposition,<br>de la période de travail | CH BAT |
|                     |         | Acétone: 25 mg/l<br>(Sang)     | fin de l'exposition,<br>de la période de travail | CH BAT |
|                     |         | Acétone: 0.4 mmol/l<br>(Sang)  | fin de l'exposition,<br>de la période de travail | CH BAT |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                       |                         |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| État physique                                                         | : aérosol               |
| Couleur                                                               | : clair                 |
| Odeur                                                                 | : de solvant            |
| Seuil olfactif                                                        | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : Non applicable        |
| Inflammabilité                                                        | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : 12 % (v)              |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : 0,6 % (v)             |
| Point d'éclair                                                        | : Non applicable        |
| Température d'inflammation                                            | : > 200 °C              |
| Température de décomposition                                          | : Donnée non disponible |
| pH                                                                    | : Donnée non disponible |
| Viscosité                                                             |                         |
| Viscosité, dynamique                                                  | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique                                                | : Donnée non disponible |
| Solubilité(s)                                                         |                         |
| Hydrosolubilité                                                       | : non miscible          |
| Solubilité dans d'autres                                              | : Donnée non disponible |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

solvants

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 85 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,72 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Aldéhydes

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

alcalis  
Amines  
Oxyde d'éthylène  
halogènes  
isocyanates  
Oxydants forts  
Ne pas utiliser d'équipement en aluminium à des  
températures au dessus de 49 °C.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.840 mg/kg  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de  
produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.800 - 3.100 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de  
toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de  
produits d'une composition similaire.

##### **propan-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,84 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Résultat : Irritant pour la peau.

##### **propan-2-ol:**

Résultat : Légère irritation passagère

##### **dioxyde de carbone:**

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Résultat : Légère irritation passagère

##### **propan-2-ol:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

##### **dioxyde de carbone:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%  
(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%  
(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Composants:**

#### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **propan-2-ol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

#### Composants:

##### **propan-2-ol:**

Remarques : Système nerveux central

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia hyalina (Daphnie)): 3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 - 30 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.770 - 7.450 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### propan-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le  
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de  
0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

#### Composants:

##### dioxyde de carbone:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 1  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 1  
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 1  
Efficacité radiative: 0,000013 Wm2ppb  
Information supplémentaire: Principaux gaz à effet de serre  
Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

|             |   |         |
|-------------|---|---------|
| <b>ADN</b>  | : | UN 1950 |
| <b>ADR</b>  | : | UN 1950 |
| <b>RID</b>  | : | UN 1950 |
| <b>IMDG</b> | : | UN 1950 |
| <b>IATA</b> | : | UN 1950 |

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

|             |   |                                                       |
|-------------|---|-------------------------------------------------------|
| <b>ADN</b>  | : | AÉROSOLS                                              |
| <b>ADR</b>  | : | AÉROSOLS                                              |
| <b>RID</b>  | : | AÉROSOLS                                              |
| <b>IMDG</b> | : | AEROSOLS<br>(NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT) |
| <b>IATA</b> | : | Aerosols, flammable                                   |

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | : 2    | 2.1                  |
| <b>ADR</b>  | : 2    | 2.1                  |
| <b>RID</b>  | : 2    | 2.1                  |
| <b>IMDG</b> | : 2.1  |                      |
| <b>IATA</b> | : 2.1  |                      |

### **14.4 Groupe d'emballage**

|                                |   |                |
|--------------------------------|---|----------------|
| <b>ADN</b>                     |   |                |
| Groupe d'emballage             | : | Non réglementé |
| Code de classification         | : | 5F             |
| Étiquettes                     | : | 2.1            |
| <b>ADR</b>                     |   |                |
| Groupe d'emballage             | : | Non réglementé |
| Code de classification         | : | 5F             |
| Étiquettes                     | : | 2.1            |
| Code de restriction en tunnels | : | (D)            |
| <b>RID</b>                     |   |                |
| Groupe d'emballage             | : | Non réglementé |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

### IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### IATA\_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

#### Autres réglementations:

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TW TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

US TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

|          |                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------|
| AU AIIC  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire                           |
| CA. DSL  | : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS |
| JP ENCS  | : N'est pas en conformité avec l'inventaire                          |
| KR KECI  | : Listé ou en conformité avec l'inventaire                           |
| PH PICCS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire                           |
| CN IECSC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire                           |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                       |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| H225 | : Liquide et vapeurs très inflammables.                                               |
| H280 | : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.            |
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux.                                            |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                              |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                                                        |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique             |
| Asp. Tox.       | : Danger par aspiration                                                |
| Eye Irrit.      | : Irritation oculaire                                                  |
| Flam. Liq.      | : Liquides inflammables                                                |
| Press. Gas      | : Gaz sous pression                                                    |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                                   |
| STOT SE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

|                  |   |                                                            |
|------------------|---|------------------------------------------------------------|
| 2006/15/EC       | : | Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle   |
| CH BAT           | : | Switzerland. Liste des VBT                                 |
| CH SUVA          | : | Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail |
| 2006/15/EC / TWA | : | Valeurs limites - huit heures                              |
| CH SUVA / VME    | : | valeur moyenne d'exposition                                |
| CH SUVA / VLE    | : | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée   |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Informations internes : 000000274831

**Classification du mélange:**

**Procédure de classification:**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ CONTACT CLEANER

Version: 6.0

Date de révision: 13.03.2026

Date d'impression: 13/03/2026

---

|                   |            |                   |
|-------------------|------------|-------------------|
| Aérosol 1         | H222, H229 | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2     | H315       | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2      | H319       | Méthode de calcul |
| STOT SE 3         | H336       | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2 | H411       | Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR